



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023010

Domaine : 4.1.2

Date de convocation : 31 mars 2023

Date de l'affichage : 31 mars 2023

Date d'affichage de la délibération : 7 avril 2023

Objet : 10 – Modification d'emplois

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR (jusqu'à 21h40), Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjointes au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE (à partir de 20h38), Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Akim BOUKDOUR a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (à partir de 21h40)
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO (jusqu'à 20h38)
- Madame Emilie DA SILVA a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR (jusqu'à 21h40)
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absent : Monsieur Alain SACCHETTI, Madame Emilie DA SILVA (à partir de 21h40)

Madame Nicole THENIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 28 (jusqu'à 20h38), 29 (à partir de 20h38), 28 (à partir de 21h40)
- Votants : 32 (jusqu'à 21h40), 31 (à partir de 21h40)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au maire chargée des Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU l'avis du Comité technique,

VU l'avis du Bureau municipal,

Accusé de réception en préfecture
095-219502184-20230406-2023010-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de modifier les emplois suivants :

- 1 Responsable du département enfance – Catégorie B et **C – Filière animation**

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient, il convient d'apporter une précision à la délibération SG/LD/2022/006 en date du 6 octobre 2022 : les postes de **DGA Vie sociale éducative et sportive et de DGA – DRH, affaires générales et juridiques** sont créés sur des emplois fonctionnels.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier les emplois suivant au 1^{er} avril 2023 :

A / 1 Responsable du département enfance, à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Assure la coordination des 7 accueils de loisirs périscolaires maternels et élémentaires, des 2 centres de loisirs (management d'équipe)
2. Assure la gestion administrative du département
3. Gestion du service de restauration scolaire

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des animateurs territoriaux et des adjoints d'animation territoriaux.

DECIDE d'apporter une précision à la délibération SG/LD/2022/006 en date du 6 octobre 2022 :

Les postes de **DGA Vie sociale éducative et sportive et de DGA – DRH, affaires générales et juridiques** sont créés sur des emplois fonctionnels.

Pour rappel, les grades de DGA constituent un cadre d'emploi. La nomination sur emploi fonctionnel s'effectue obligatoirement par la voie du détachement pour une durée maximale de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction. Pour valider la nomination des Directeurs Général Adjoints (DGA), nous devons apporter cette précision à la précédente délibération.

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,
POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France

Casus de réception en préfecture
095-219502184-20230406-2023010-DE
Date de télétransmission : 21/04/2023
Date de réception préfecture : 21/04/2023